

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES**

**DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 1 JUILLET 2022**

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17.07.2020 visée en Préfecture le 30.07.2020 ;
- Vu l'article L. 2123-1 du code de la commande publique;
- Vu le devis de l'entreprise JOUGLARD Gilles;
- Considérant que le montant de l'achat est inférieur au seuil de mise en concurrence des marchés publics;
- Considérant la nécessité de réparer la grue du camion BOM EVOLUPAC 8497LC05 du parc de la Communauté d'Agglomération suite à une casse, la réparation concernant la main d'oeuvre complète de démontage et remontage, la fourniture des bagues et du vérin neufs, la fourniture d'une colonne et d'une embase neuves pour la grue;
- Considérant que l'entreprise JOUGLARD Gilles située à Chemin de Lareton, 05 000 Gap dispose des agréments nécessaires pour intervenir sur ce type de matériel spécifique de marque HIAB et que sa proposition est apparue économiquement intéressante pour la Collectivité tout en répondant de manière satisfaisante à ses besoins ;

**DECIDONS**

**Article 1 :**

Il est conclu un marché pour la réparation de la grue du camion benne à ordures ménagères EVOLUPAC 8497LC05 selon devis proposés par l'entreprise JOUGLARD Gilles située à Chemin de Lareton, 05 000 Gap.

**Article 2 :**

Le présent marché est conclu pour un montant total de 36 386,94 € H.T (soit 43 664,33 € TTC).

Le marché est conclu pour une durée de livraison de 1 mois.

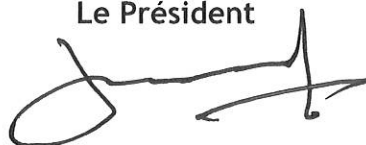
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget ordures ménagères 2022.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 1 juillet 2022

**Le Président**



**Roger DIDIER**

Transmis en Préfecture le : 21/07/2022  
Publié ou notifié le : 21/07/2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : CA GAP (05)**

**Utilisateur : ACTES AGGLO**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_07_61
Date de la décision :	2022-07-01 00:00:00+02
Objet :	REPARATION DE LA GRUE DU CAMION EVOLUPAC BOM 8497LC05
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20220701-D2022_07_61-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-200067825-20220701-D2022_07_61-AI-1-1_0.xml	text/xml	878
Nom original :		
D_2992.pdf	application/pdf	54462
Nom métier :		
99_AI-005-200067825-20220701-D2022_07_61-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54462

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2022 à 16h53min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2022 à 16h53min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2022 à 16h54min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 juillet 2022 à 16h54min07s	Reçu par le MI le 2022-07-21